

**Aide à l'acquisition d'espaces naturels au Bischenberg**

**Rapport n° CP/2012/22**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Les crédits consacrés à cet axe d'intervention permettent à la commune de Bischoffsheim de poursuivre son action dans le domaine de l'environnement.

Lors de sa réunion du 15 novembre 2004, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé l'instauration d'une zone de préemption afin de :

- Préserver les secteurs à intérêt écologique majeur grâce à l'action départementale,
- Maintenir une mixité paysagère permettant de préserver de l'ordre de 30% des surfaces dans les zones où le droit de préemption a été délégué aux communes concernées.

Le Conseil Général du 13 juin 2005 a décidé de soutenir les acquisitions de ces espaces naturels par les communes à hauteur de 40% à parité avec la Région Alsace. Lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2011, la commune de Bischoffsheim a délibéré en faveur de l'acquisition d'une parcelle d'une surface de 2,50 ares pour un coût de 1 125 €. Celle-ci pourrait donc bénéficier d'une subvention de 450 €, soit 40% du coût de cette acquisition. En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seraient à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29030	204-20414-738	50 000,00 €	50 000,00 €	450,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune de BISCHOFFSHEIM, une subvention de 450 € représentant 40% du coût de son acquisition sur le Bischenberg.*

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL